

# Extrait du Registre des délibérations

Séance du jeudi 11 décembre 2014

## Question n° 7

### Tarifs de l'année 2015

Madame Annie LALLIER, première Vice-Présidente, présente ce dossier.

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;  
il convient de définir les différents tarifs applicables pour l'année 2015.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 3<sup>4</sup> pour, 1 contre (Raymond CHALMET),**

**vote les tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, mentionnés ci-dessous :**

#### *Assainissement collectif*

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif - PFAC (tarif par branchement) :
  - Rénovation d'une habitation et raccordement à un réseau d'assainissement collectif existant ..... 1 000,00 €
  - Construction neuve et raccordement à un réseau d'assainissement collectif existant ..... 1 800,00 €
  - Raccordement à un réseau d'assainissement collectif en construction ..... 2 250,00 €
- Surtaxe assainissement : part fixe (par foyer, par an) ..... 32,00 €  
part variable (par m<sup>3</sup> d'eau consommé) ..... 0,60 €
- Dépotage des matières de vidange à la station d'épuration de Saint-Amand-Montrond (par m<sup>3</sup>) ..... 5,00 €

#### *Aire d'accueil des gens du voyage*

- Redevance journalière (par emplacement) ..... 5,00 € \*
- Caution demandée ..... 100,00 €
- Avance sur consommation d'eau ..... 7,50 €
- Avance sur consommation d'électricité ..... 7,50 €
- Fluides : **répercussion du prix payé par Cœur de France soit :**
  - eau (par m<sup>3</sup>) ..... 5,32 €
  - électricité (par kwh) ..... 0,13 €

#### *Autres*

- Reproduction des dossiers de consultation des entreprises ..... 15,00 €

\* Pour mémoire, le tarif 2014 était de 6,25 €

-----  
  
Le Président  
Thierry VINÇON